

# Règlement d'utilisation des badges dans les déchetteries du SPECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux, équipées d'un contrôle d'accès

(Annexe au Règlement Intérieur des déchetteries)

## I. USAGERS CONCERNÉS

Le présent règlement d'utilisation des badges d'accès au réseau de déchetteries s'applique à l'ensemble des usagers particuliers, administrations, associations, résidant dans l'une des communes situées dans le périmètre de compétence du SPECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux. Seul le SPECTOM est habilité à délibérer sur les conditions d'accès et les conditions d'apport, et à les modifier.

## II. OBJET

Le présent règlement s'applique à toutes les déchetteries du SPECTOM qui sont équipées d'un contrôle d'accès par badge. Il a pour objet :

- ✿ de définir les conditions d'attribution d'un badge d'accès en déchetterie du SPECTOM, conformément aux dispositions adoptées par le Comité Syndical,
- ✿ de définir les conditions d'utilisation et d'accès au moyen de ce badge,

Il est porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage en déchetterie, et par consultation sur le site internet du SPECTOM. Toute modification sera portée à la connaissance des usagers dans les mêmes conditions.

## III. RESPONSABILITÉ

Le badge est personnel. Il est attribué un seul badge par foyer, et engage la responsabilité de son détenteur qu'il en soit le titulaire direct ou indirect.

La cession, le don, le prêt du badge d'accès en déchetterie sont formellement interdits. En cas d'utilisation frauduleuse d'un badge, la responsabilité du titulaire sera engagée, et il pourra voir son badge d'accès désactivé.

En cas de perte, vol ou destruction du badge, le titulaire devra avertir le SPECTOM qui procédera à sa désactivation. Un nouveau badge pourra être créé à la demande de l'utilisateur, à ses frais.

L'utilisateur s'engage et engage ses ayants droits (membres du foyer) au respect du présent règlement et du règlement intérieur des déchetteries.

Tout comportement ou utilisation frauduleux portant atteinte à l'ordre, la sécurité des biens et des personnes, ou à la salubrité des déchetteries engage la responsabilité de l'utilisateur qui s'expose à des poursuites civiles ou pénales et au retrait de son autorisation d'accès (badge désactivé).

Le SPECTOM ne saurait être tenu pour responsable de la méconnaissance par l'utilisateur du présent règlement.

## IV. LIMITATIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

L'accès dans les déchetteries du SPECTOM est gratuit et réservé aux seules personnes ayant leur résidence principale ou secondaire dans les communes du périmètre de compétence du SPECTOM.

*Cf. règlement de déchetterie (paragraphe 2.4)*

L'accès est interdit aux entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs, et aux habitants résidant hors périmètre du SPECTOM.

Pour les déchetteries équipées d'un contrôle d'accès, cette autorisation est matérialisée par la délivrance d'un badge numéroté et répertorié. Le nombre de passage annuel est fixé à 26.

## V. OBLIGATIONS DE L'USAGER SOLLICITANT UN BADGE

L'utilisateur s'engage sur l'exactitude des renseignements fournis par ses soins lors de la demande de badge d'accès. Il est tenu pour responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

Le détenteur d'un badge est tenu d'informer dans les meilleurs délais le SPECTOM de toute modification concernant sa situation au regard des informations demandées.

## **VI. DÉLIVRANCE DU BADGE**

Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit remplir un formulaire. Ce formulaire est disponible au siège du SMECTOM, sur son site internet et dans les déchetteries.

Le formulaire devra être retourné au SMECTOM, accompagné d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois :

✿ soit par courriel : [smectomdechetterie@orange.fr](mailto:smectomdechetterie@orange.fr)

✿ soit par courrier :

SMECTOM du Plateau de Lannemezan

N° 3000 RD 938

65130 CAPVERN

✿ soit en le déposant au siège du SMECTOM aux horaires d'ouverture (09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00) :

SMECTOM du Plateau de Lannemezan

N° 3000 RD 938

65130 CAPVERN

Il sera procédé à l'enregistrement des coordonnées du demandeur.

Après vérification des justificatifs précités, la carte sera donnée à l'utilisateur. Un numéro unique est attribué à chaque usager (foyer). Le numéro figure au verso du badge d'accès.

## **VII. VALIDITÉ ET PROPRIÉTÉ DES BADGES**

Aucun remboursement de badge ayant donné lieu à un règlement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit. Le badge reste propriété exclusive du SMECTOM.

Avant tout déménagement, hors du périmètre de la déchetterie, la carte devra être restituée au SMECTOM

## **VIII. CONTRÔLE DES AUTORISATIONS EN DÉCHETTERIE**

Le SMECTOM veille au respect du présent règlement, et peut procéder à la vérification du badge d'accès en contrôlant l'identité de l'utilisateur et la correspondance avec l'enregistrement dans la base de données. Le cas échéant, l'utilisateur sera invité à apporter immédiatement la preuve de son identité et / ou appartenance au foyer du titulaire du badge.

En cas de fraude, le badge sera confisqué par le SMECTOM, et le compte suspendu (badge désactivé).

## **IX. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES**

Le présent règlement d'utilisation des badges fait partie du règlement intérieur des déchetteries ; en cas de modification, ce dernier fait foi.

## **X. CONDITIONS D'ACCÈS EN DÉCHETTERIES**

Lors de chaque passage dans une déchetterie équipée d'un contrôle d'accès par badge, l'utilisateur doit présenter devant la borne son badge d'accès, sans contact. À défaut, l'accès sur le site est refusé.

## **XI. CONDITIONS DE DÉPÔT EN DÉCHETTERIES**

La liste des matériaux et produits acceptés, et ceux expressément interdits figurent dans le règlement intérieur des déchetteries, consultable directement en déchetterie et sur le site internet du SMECTOM.

## **XII. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les conditions d'attribution des badges ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par le SMECTOM dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant.